

Les accords de Lourdes

ASSURER L'AVENIR DES PÈLERINAGES

EN TRAINS SPÉCIAUX

ET FACILITER LA VENUE

DES PERSONNES MALADES ET HANDICAPÉES

POUR LE 3ÈME MILLÉNAIRE



Assurer l'avenir

Depuis 1858, année des Apparitions, Lourdes est un rendez-vous incontournable pour des millions de pèlerins et visiteurs venus du monde entier, durant la saison des pèlerinages, en particulier pour les personnes malades et handicapées. Tous y trouvent le réconfort et le soutien pour continuer à vivre avec confiance.

L'attrait et l'authenticité des Vallées des Gaves environnantes ajoutent au potentiel touristique et à son développement. C'est toute l'activité humaine et l'infrastructure d'une région qui en ont été transformées depuis près de 150 ans pour accueillir, héberger et recevoir dignement ces hôtes, dans un souci constant de solidarité et de partage entre citoyens du monde où l'économie se met réellement au service de l'homme. Il s'agit d'en assurer le développement harmonieux et durable.

Chacun est ainsi reçu dans un climat d'humanité profonde au-delà de la maladie et du handicap et même des valeurs élémentaires d'humanisme, confortant la réputation pour Lourdes de ville fraternelle accessible à tous.

À l'aube du troisième millénaire et du 150^{ème} anniversaire des Apparitions dans la Cité mariale, il apparaît primordial, pour maintenir et développer l'activité humaine et de pèlerinage de Lourdes, d'engager les principaux acteurs qui concourent à en écrire l'histoire à renforcer leur partenariat pour les années à venir. Sans ignorer les évolutions des réalités économiques, dans le respect des ambitions de chacun, ils doivent s'engager à garder le souci premier du service de l'homme dans le respect de sa dignité intégrale.

Les *Accords de Lourdes* ont pour but de définir, à partir de 2006, le cadre qui doit régir, rationaliser et contractualiser de façon plus sereine et confiante les relations entre les organisateurs de pèlerinages, les différents opérateurs ferroviaires actuels et futurs (au premier rang desquels figure la SNCF), les Sanctuaires Notre-Dame de Lourdes et les collectivités locales (dont la Région Midi-Pyrénées, le Département des Hautes-Pyrénées et la Ville de Lourdes) dans leurs domaines de compétences en se dotant de tous les moyens pour y parvenir.

Conscients que notre pays est désormais l'Europe, ces *Accords de Lourdes* affichent d'emblée leur vocation européenne. Destinés à tous ceux dont les valeurs sont communes, ils souhaitent fédérer, sur un programme défini ensemble, tous les partenaires qui acceptent d'œuvrer de concert pour réaliser les objectifs partagés.

Un souci partagé

Historiquement, le transport des pèlerinages vers Lourdes s'est fait essentiellement par le train. Aujourd'hui, malgré la diversification et la modernisation des moyens de transport, le train reste, à l'échelle européenne, le moyen le plus adapté tant du point de vue de sa capacité que de la sécurité pour assurer l'acheminement des pèlerins et visiteurs et plus spécialement des personnes malades et handicapées. Les acteurs responsables de l'activité à Lourdes ne manquent pas de le rappeler régulièrement.

Ainsi **Jean-Pierre ARTIGANAVE**, maire de Lourdes, rappelant qu'il se passe à Lourdes des choses merveilleuses de gratuité, de solidarité, de dévouement, de dépassement de soi, se disait persuadé que le dossier des transports, particulièrement des transports ferroviaires, est le projet structurant majeur de l'économie et du rayonnement de Lourdes et en particulier de « "Lourdes 2008".(1^{er} juillet 2004).

Guillaume PÉPY, directeur général exécutif de la SNCF en visite à Lourdes le 8 septembre 2004, précisait que nous sommes très attachés à ce trafic car cela correspond bien à nos valeurs, sécurité du transport et solidarité. Mais c'est un trafic très difficile à réaliser et nous devons travailler ensemble... On est dans un travail de fond.

Pour **Monseigneur Jacques PERRIER**, évêque de Tarbes et Lourdes, l'enjeu est double. Si les malades ne peuvent pas voyager en train dans des conditions correctes, ils ne viendront plus ou viendront moins nombreux. Et Lourdes ne sera plus Lourdes. En outre, si le train disparaît au profit du car, quel échec écologique : un anti-miracle par excellence !

Le **Père Michel BRAVAIS**, président de l'ANDDP (Association Nationale des Directeurs Diocésains de Pèlerinages), estime que le transport en train pour des pèlerins, venant souvent de loin, doit être pérennisé et amélioré sans cesse, non seulement pour la France mais aussi pour les pays d'Europe concernés. Le voyage des personnes malades et/ou handicapées doit pouvoir se faire dans des conditions optimales de confort et de sécurité ; c'est un signe du respect que nous leur devons : ils sont pour nous Visage du Christ.

Pour sa part, **Paul PASSARD**, président de l'Association des Présidents d'Hospitalités Francophones, souligne que cet audacieux projet managé par un Comité de Pilotage, est une avancée positive, relative au confort des malades transportés, se rendant en pèlerinage à Lourdes... Nous progressons pour aboutir ; alors espérons que tous les engagés à ce projet ne s'essouffent pas et mettons tout en oeuvre pour que ce programme soit une réussite.

Du côté des pays voisins et amis, **Jos VAN BUSSEL**, directeur adjoint du VNB (Nationale Bedevaarten) souligne le caractère européen de ce projet. Le troisième millénaire justifie un effort immense de chacun de nous pour une Europe sans frontières et sans barrières, une accessibilité de Lourdes dans la même mesure pour tous les citoyens européens, jeunes et âgés, handicapés et non-handicapés.

Et **Don Luciano MAININI**, secrétaire de la Fédération des Pèlerinages Italiens (SPI), rappelle que c'est un effort nécessaire parce que, en Italie, le transport des personnes malades et handicapées se fait encore surtout en train ; c'est aujourd'hui la seule vraie solution possible. Nous avons réalisé pour les malades les plus en difficulté des wagons spéciaux que nous appelons « attrezzați » grâce à la SARP (Société des Associations Religieuses pour les Pèlerinages), annexe du SPI. Cette structure est là pour garantir la qualité des services mais surtout le respect de la personne, de sa dignité, de ses problèmes et ses espérances que le pèlerinage souligne.

Une activité à moderniser pour la développer

En 2002, un peu plus de 500 trains spéciaux ont transporté près de 300 000 pèlerins pour un chiffre d'affaires d'environ 32 millions d'euros.

En 2004, le transport de pèlerins par trains spéciaux représentait 356 rames Corail et 126 rames TGV et l'on estime aujourd'hui le chiffre d'affaires annuel à 35 millions d'euros.

Si les récentes évolutions et contraintes nationales ou européennes ont pu affecter ce potentiel ces dernières années, l'an 2000 (année jubilaire) ou les JMJ, comme d'autres grands événements religieux ou autres, ont démontré la capacité à mobiliser d'importants moyens de transport.

Ainsi la proximité des festivités du 150^{ème} anniversaire des Apparitions à Lourdes en 2008 nous conforte dans la nécessité de repositionner le transport ferroviaire en pointe sur Lourdes et les Vallées des Gaves pour 2008 et pour les années à venir.

Sur dix ans, le chiffre d'affaires prévisionnel représenterait un volume de plus de 350 millions d'euros et de 500 millions sur quatorze ans.

Des méthodes éprouvées et des moyens sûrs

Inspirés par les partenariats récents qui ont déjà permis la construction des Accueils en 1997-1998 grâce déjà à une collaboration étroite entre la Ville, les Sanctuaires et les Directions de Pèlerinages (ANDDP) au sein de la SEM de l'Accueil (38 millions d'euros d'investissements pour 1 300 lits et 175 000 nuitées par saison), la rénovation dans le cadre d'un partenariat institutionnel (Europe, Etat, Région, Département, Ville de Lourdes) de l'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées (22 millions d'euros) et celle de la gare de Lourdes en 2001 (3,8 millions d'euros), la modernisation des trains spéciaux est le nouveau défi incontournable pour parachever le dispositif d'acheminement et d'accueil permettant à Lourdes de remplir pleinement son rôle.

Dès février 2003, un Comité Européen de Pilotage est installé par le maire de Lourdes, via l'agence de développement économique du bassin de Lourdes, Lourdes Développement, en étroite collaboration avec les Sanctuaires, pour réaliser le travail de fond nécessaire au développement, à la modernisation et à la pérennisation du transport par trains spéciaux des pèlerins et visiteurs, valides, malades et handicapés, et de leurs accompagnants. Ce Comité regroupe les acteurs majeurs locaux, régionaux, nationaux et internationaux concernés et impliqués, dans un souci constant de faire cause commune grâce à des relations de confiance renouvelée.

L'étude confiée à *Missions Publiques* a permis une photographie actualisée de la situation des trains spéciaux, une analyse et une objectivation des données (particulièrement pour les voitures ambulances) ainsi qu'une proposition de plan d'actions. Les présents Accords de Lourdes constituent le premier acte ouvrant des perspectives encourageantes et rassurantes, transformant la bonne volonté des partenaires d'aujourd'hui en action réussie pour demain.

En 2005, des actions concrètes

La SNCF a pris des mesures concrètes pour améliorer la qualité des trains de pèlerins :

- dès janvier, la Direction Nationale SNCF a nommé un "Chef de Produits Trains de Pèlerins" à Lourdes et des interlocuteurs privilégiés pour mener à bien ce travail.

- dans le même temps, la chaîne de production a été repensée et une nouvelle mesure de la qualité de la production des trains de pèlerins mise en place.

Les résultats de la saison 2005 montrent que la qualité des trains SNCF s'est fortement améliorée. La communication des informations (horaires et compositions des trains) aux directeurs de pèlerinages a fortement progressé. Aussi, la qualité des trains SNCF est satisfaisante pour plus de 91% d'entre eux.

Réseau Ferré de France participe également à la démarche en répondant positivement aux demandes de sillons présentées par la SNCF et pour l'avenir, prend soin, dans les études d'axes de l'étoile ferroviaire de Toulouse, de réserver la faisabilité d'un sillon pèlerins y compris aux heures de pointe dans la perspective de structuration généralisée du graphique horaire.

En 2006, la poursuite des actions

Forts des résultats déjà obtenus, résolument tournés vers la décennie à venir, les Accords de Lourdes veulent faire date, marquer la volonté des partenaires concernés à consolider, sur des bases redevenues solides, une procédure de concertation continue dans le cadre d'une collaboration confiante, objective, cohérente, et garante d'une approche économique et humaine équilibrée de cette activité solidaire.

Bien au-delà d'une simple déclaration d'intention, la signature des Accords de Lourdes doit créer une nouvelle dynamique.

- **Ils supposent la pérennisation et le développement dès 2006, des trains spéciaux de pèlerinage en Europe et la modernisation de l'activité.**

Pour cela, la SNCF et les autres opérateurs européens poursuivront leurs actions pour améliorer la qualité du service et des trains.

- **Ils nécessitent l'utilisation de voitures adaptées au transport des malades pour les pèlerinages européens.**

- **Ils proposent à la SNCF de mettre à disposition de la SEM de l'Accueil des voitures corail climatisées pour que cette structure assure la rénovation et la transformation en voitures-ambulances.**

Le nombre de voitures sera défini en fonction du bilan réalisé par l'ANDDP prenant en compte les utilisations effectives et le nombre de malades nécessitant obligatoirement un transport dans ce type de matériel.

La SEM de l'Accueil engagera l'appel d'offres européen pour l'exécution des travaux, à partir de l'expression des besoins établie par le comité de pilotage (ANDDP, Organisations européennes, Hospitalités, Lourdes Développement). Elle prendra en charge également les contrats de maintenance et refacturera aux différents opérateurs ferroviaires la location des voitures ambulances. La volonté des signataires est de réaliser les premières voitures ambulances pour la saison 2008.

Le financement sera mobilisé par la SEM de l'Accueil grâce à des avances en comptes courants et des apports financiers provenant de toutes les structures intéressées par le projet.

Au terme de cette année 2006, il appartiendra aux signataires de réfléchir à toutes les possibilités d'amélioration du partenariat entre les diverses structures.

Conclusion

Depuis plus de dix ans, la Ville de Lourdes et les Sanctuaires s'équipent pour améliorer leurs capacités et leur qualité d'accueil. Pour ce faire, ils ont intensifié des réseaux de coopération régionaux, nationaux et européens. Ils ont conduit des études pointues, réalisé et participé à l'aménagement d'équipements structurants aptes à conforter la pérennité du rayonnement et du développement économique de Lourdes. Ceci afin de préparer l'événement majeur de ce début de XXIème siècle à Lourdes : le 150ème anniversaire des Apparitions en 2008. Les Accords de Lourdes poursuivent ce travail et permettent de boucler cette chaîne solidaire de l'accueil et de l'acheminement des pèlerins et visiteurs, tout particulièrement les personnes malades et handicapées, cœur du message et du « fait » de Lourdes.

